



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

PARIS, LE 21 AVRIL 2006

**DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE**
SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DES
ACTIONS TERRITORIALES

*Bureau des actions territoriales, éducatives et
culturelles DJEP B2*

Affaire suivie par : Soraya BERICHI

01-40-45-92-48

soraya.berichi@jeunesse-sports.gouv.fr

DIRECTION DES SPORTS
SOUS-DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE

*Bureau de la protection du public, de la promotion
de la santé et de la lutte contre le dopage DS B2*

Affaire suivie par : Véronique MEYER

01-40-45-96-83

veronique.meyer@jeunesse-sports.gouv.fr

*Bureau des fédérations multisports, des activités
sportives de nature et des pôles ressources DS B1*

AFFAIRE SUIVIE PAR : Jean-Patrick PIERRE

01-40-45-98-76

jean-patrick.pierre@jeunesse-sports.gouv.fr

INSTRUCTION N° 06-074 JS

OBJET : Prévention des consommations de produits psycho-actifs des adolescents au cours de leurs pratiques de loisirs.

Opération nationale en liaison avec les établissements publics nationaux et les services déconcentrés du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA).

REFER. :

P.J. : 3

Fiches d'inscription au séminaire (mai-juin)

Fiche actions de sensibilisation (juin-septembre)

Fiche projets de prévention (dernier trimestre 2006—début trimestre 2007)

Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA) participe pour l'année 2006, à la mise en œuvre du programme gouvernemental coordonné par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT).

L'évolution de la consommation des drogues licites et illicites par les adolescents et les jeunes, reste préoccupante. Les services du MJSVA doivent donc poursuivre leur investissement et valoriser leur spécificité d'intervention dans le cadre du plan quinquennal 2004-2008 de la MILDT, qui situe, tout particulièrement, la prévention au centre de l'action gouvernementale.

Le ministère, et notamment la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire et la direction des sports, conformément aux missions attribuées le 8 avril 2004, souhaite

soutenir à terme, des interventions qui répondent aux besoins et préoccupations des séjours collectifs, socio-éducatifs et sportifs en matière de prévention.

1. LES ORIENTATIONS GENERALES

Le MJSVA s'appuie dans le cadre de sa démarche éducative, sur les orientations suivantes, définies dans le programme de la MILDT :

- Une approche fondée sur la connaissance de la consommation, tous produits confondus, quel que soit leur statut, licite ou illicite, incluant les produits dopants (psycho-actifs ou non).
- Une démarche de prévention qui ne s'attache plus seulement à prévenir l'usage mais aussi, lorsqu'il existe, à éviter le passage à l'usage nocif et à la dépendance, à prévenir les risques et à réduire les dommages sanitaires et sociaux.
- Un programme fondé sur :
 - le développement d'actions en faveur des jeunes et des adolescents permettant de dissuader, et /ou retarder l'expérimentation des différentes substances ;
 - l'information sur l'éventail législatif en vigueur ;
 - la diffusion des connaissances scientifiques sur les risques et les conséquences sanitaires et sociales de la consommation de produits ;
 - l'information sur les structures de soins et la prise en charge.

Ainsi en 2006, le MJSVA, se propose d'engager, au plan national une dynamique de prévention en direction des jeunes, visant les loisirs collectifs, socio-éducatifs et sportifs, qui devra s'inscrire dans la durée. Cette opération s'appuiera sur les expériences et actions antérieures réalisées dans ce domaine par les services de notre ministère sur ce thème.

Dans cette logique, seront favorisés l'identification et la mobilisation des personnels en charge du dossier dans les services, le partenariat avec les associations sportives et d'éducation populaire, ainsi que la mise en valeur des pratiques pédagogiques, actualisées et pertinentes sur le sujet.

Cette opération s'inscrira dans un cadre interministériel et partenarial avec le réseau local et national, qui prendra en considération les exigences de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Pour cela, il s'agira notamment d'identifier et de dégager des critères liés aux actions et de réaliser les bilans et évaluations correspondant aux différentes phases du dispositif, l'engagement financier de la MILDT ayant pour objectif de donner une impulsion nationale et locale.

2. MODALITES ET DEROULEMENT DE L'OPERATION

1^{ère} phase : sensibilisation et mobilisation d'acteurs autour de quatre séminaires inter régionaux.

Quatre séminaires, qui s'inscrivent en dehors des formations du programme national de formation (PNF), vont être prochainement organisés à l'attention des personnels des services déconcentrés et des établissements en charge notamment, des dossiers sport-insertion, sport-santé et prévention des toxicomanies, des médecins conseillers, ainsi que des responsables des centres d'informations et de ressources sur la drogue et les dépendances (CIRDD), des représentants associatifs relevant des secteurs sportifs, de jeunesse et d'éducation populaire, de prévention et d'éducation à la santé.

Ils auront pour objectif de dresser un état des lieux des connaissances en matière de prévention des consommations des jeunes et des adolescents, de faire le point sur la construction d'un projet de prévention et de donner des repères sur le suivi et l'évaluation des actions à mettre en place.

Chaque séminaire aura pour objectif complémentaire d'élaborer un projet territorial à partir d'éléments divers, de renforcer les partenariats locaux et la mobilisation des services déconcentrés. A cet effet, sera fourni un document pédagogique regroupant des données juridiques générales, des contributions d'experts en sciences humaines et médicales ainsi qu'une bibliographie et des références générales en matière de ressources .

Les services intéressés devront prendre en considération les inscriptions selon la répartition suivante :

Séminaire n°1 : les 4 et 5 mai 2006, au CREPS de Châtenay-Malabry
Centre ; Corse ; PACA ; Ile de France ; Nord-Pas de Calais ; Picardie ; Rhône-Alpes.

Séminaire n°2 : les 9 et 10 mai 2006, au CREPS d'Houlgate
Basse-Normandie ; Bretagne ; Haute-Normandie ; Pays de la Loire.

Séminaire n°3 : les 22 et 23 mai 2006, au CREPS de Strasbourg
Alsace ; Bourgogne ; Champagne-Ardenne ; Franche-Comté ; Lorraine.

Séminaire n°4 : le 19 et 20 juin 2006, au CREPS de Toulouse
Aquitaine ; Auvergne ; Languedoc-Roussillon ; Limousin ; Midi-Pyrénées ; Poitou-Charentes.

Les agents concernés et intéressés, rattachés à vos services, s'inscriront à un des quatre séminaires en complétant la fiche technique n°1 et en l'adressant **pour le 28 avril 2006** à Soraya BERICHI, chargée de la prévention-santé, bureau des actions territoriales, éducatives et culturelles - (DJEP B2).

Chaque région ayant en charge l'organisation du séminaire, devra constituer un comité régional de pilotage qui validera les inscriptions après réception de celles-ci par l'administration centrale. Ces quatre comités régionaux auront, de plus, la responsabilité de désigner un ou deux correspondants relevant des services déconcentrés et/ou des établissements afin de travailler en lien avec l'administration centrale pour la mise en place des séminaires (élaboration des contenus, intervenants locaux et suivi financier).

Les autres acteurs locaux concernés prioritairement sur ce thème, notamment les partenaires associatifs, s'inscriront à un des quatre séminaires en complétant la fiche technique n°1bis et en l'adressant par courrier **pour le 28 avril 2006** à Soraya BERICHI - (DJEP B2).

2^{ème} phase : organisation d'actions de sensibilisation, de formation à la prévention des consommations à risques chez les jeunes (juin à septembre).

Les personnes mobilisées au cours de la première phase, devront proposer des actions de sensibilisation en direction des acteurs locaux et notamment aux associations organisatrices des centres de vacances et de loisirs. En fonction des offres d'activités, des besoins exprimés et de la réalité des comportements de consommation dans les lieux visés, elles élaboreront pendant la saison estivale des actions nouvelles et appropriées afin de conforter les équipes d'animation.

A cet effet, la fiche technique n°2 : soutien aux actions de sensibilisation, doit être dûment remplie et adressée **au plus tard le 30 juin 2006** à Soraya BERICHI - (DJEP B2).

3^{ème} phase : sélection et remontée de projets à la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire (à partir de septembre).

Suite aux actions de sensibilisation et de formation, les projets de prévention présentant un intérêt particulier et innovant, pourront bénéficier d'un financement de la MILDT, sur proposition de l'administration centrale. Ces projets devront être obligatoirement proposés à partir du mois de septembre en vue d'une sélection par un jury national courant octobre. Les projets retenus pourront se dérouler à partir du dernier trimestre 2006 et /ou du premier trimestre 2007. Les modalités d'évaluation devront être précisées et permettre la réalisation d'un bilan.

Pour ce faire, la fiche technique n°3 : sélection et remontée de projets, devra être complétée et adressée **pour le 30 septembre 2006** à Soraya BERICHI - (DJEP B2).

Concernant les départements d'outre-mer, au vu de la spécificité des publics et des modes de consommation de produits psycho-actifs, il est envisagé en 2007 l'actualisation des données liées au particularisme de ces départements. Toutefois, les DOM pourront, à titre expérimental, proposer dès à présent des actions qui correspondent à la phase 2 (actions de sensibilisation, de formation, aux consommations à risque chez les jeunes) et des projets conformément à la phase 3.

3. EVALUATION

Cette étape prendra en considération les actions que vous aurez initiées (cf. phases 2 et 3) à partir d'objectifs et de critères préalablement définis que vous devrez faire remonter dans les régions. Une fiche technique vous sera transmise ultérieurement.

Pour le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative
et par délégation,

Le directeur de la jeunesse et
de l'éducation populaire



Etienne MADRANGES

La directrice des sports



Dominique LAURENT

Copie pour information :
**Monsieur le Président de la mission,
interministérielle de lutte contre la drogue
et la toxicomanie**

ANNEXE I

Fiche technique n° 1

**PREVENTION DES CONSOMMATIONS DE PRODUITS PSYCHOACTIFS DES
ADOLESCENTS AU COURS DE LEURS PRATIQUES DE LOISIRS**
FICHE D' INSCRIPTION AU SEMINAIRE

(frais de déplacement et d'hébergement pris en charge)

Nom :

Prénom : GRADE :

Fonctions :

DDJS/DRDJS :

Autres :

Adresse :

Tel : Courriel :

Inscrivez vous à un des quatre séminaires selon la répartition suivante et en cochant la case correspondante :

CREPS de Châtenay-Malabry les 4 et 5 mai 2006

Centre ; Corse ; PACA ; Ile de France ; Nord-Pas de Calais ; Picardie ; Rhône-Alpes.

CREPS d'Houlgate les 9 et 10 mai 2006

Basse-Normandie ; Bretagne ; Haute-Normandie ; Pays de la Loire.

CREPS de Strasbourg les 22 et 23 mai 2006

Alsace ; Bourgogne ; Champagne-Ardenne ; Franche-Comté ; Lorraine.

CREPS de Toulouse les 19 et 20 juin 2006

Aquitaine ; Auvergne ; Languedoc-Roussillon ; Limousin ; Midi-Pyrénées ; Poitou-Charentes.

Hébergement

- La veille du séminaire
- La veille du séminaire avec dîner
- La nuit du séminaire
- Sans hébergement (uniquement restauration du midi)

Parcours de l'agent au regard du séminaire

Attentes/motivations/ observations pour le séminaire

L'inscription à ce séminaire est obligatoire et fera l'objet d'une confirmation sous forme d'une convocation

NB : vu le caractère particulier de ce séminaire et des conditions de prise en charge, votre présence, après inscription est indispensable.

Signature de l'intéressé(e)

Signature du chef de service

Cette fiche doit être adressée par courrier impérativement au MJSVA, DJEP B2, à l'attention de Soraya Berichi, pour le 28 avril 2006.

Tel 01-45-92-48 / Fax 01-40-45-92-92

PARTICIPANTS EXTERIEURS AU MJSVA

ANNEXE I

Fiche technique n°1bis

PREVENTION DES CONSOMMATIONS DE PRODUITS PSYCHOACTIFS DES ADOLESCENTS AU COURS DE LEURS PRATIQUES DE LOISIRS

FICHE D' INSCRIPTION AU SEMINAIRE : PHASE 1 (frais de déplacement et d'hébergement pris en charge)

Nom :

Prénom :

Structure(s) :

Fonctions :

Adresse :

Tel :

Mobile :

courriel :

Inscrivez vous à un des quatre séminaires selon la répartition suivante en cochant la case correspondante :

CREPS de Châtenay-Malabry les 4 et 5 mai 2006

Centre ; Corse ; PACA ; Ile de France ; Nord-Pas de Calais ; Picardie ; Rhône-Alpes.

CREPS d'Houlgate les 9 et 10 mai 2006

Basse-Normandie ; Bretagne ; Haute-Normandie ; Pays de la Loire.

CREPS de Strasbourg les 22 et 23 mai 2006

Alsace ; Bourgogne ; Champagne-Ardenne ; Franche-Comté ; Lorraine.

CREPS de Toulouse les 19 et 20 juin 2006

Aquitaine ; Auvergne ; Languedoc-Roussillon ; Limousin ; Midi-Pyrénées ; Poitou-Charentes.

Hébergement

- La veille du séminaire
- La veille du séminaire avec dîner
- La nuit du séminaire
- Sans hébergement (uniquement restauration du midi)

Attentes et observations concernant le séminaire

Signature de l'intéressé(e)

Cette fiche doit être adressée par courrier impérativement au MJSVA, DJEP B2, à l'attention de Soraya Berichi, pour le 28 avril 2006. Le nombre de places étant limité votre inscription fera l'objet d'une confirmation par les services de l'administration centrale
Tel 01-40-45-92-48 / Fax 01-40-45-92-92

MJSVA
ACTIONS DE SENSIBILISATION : PHASE 2

ANNEXE II

Fiche technique n° 2

PREVENTION DES CONSOMMATIONS DE PRODUITS PSYCHOACTIFS DES
ADOLESCENTS AU COURS DE LEURS PRATIQUES DE LOISIRS

FICHE TECHNIQUE A REMPLIR PAR ACTION
(cinq au maximum peuvent être présentées)

Pilotage

DRDJS/DDJS :

Opérateur

Nom et coordonnées du correspondant :

Service :

Etablissement :

Fonctions occupées (ou dossier (s) en charge) :

Date(s) et lieu (x) de mise en œuvre de l'action

.....

Partenariats locaux

Précisez : autre(s) service(s) et établissements du MJSVA concerné(s), (réseau information jeunesse, collectivités et services déconcentrés des autres ministères) :

.....

.....

Actions

Son objectif (s) :

.....

Budget global de l'action, précisez l'ensemble des moyens budgétaires sollicités :

.....

Recettes/ Dépenses :

.....

Précisez les autres partenaires financiers sollicités :

.....

Indiquez les moyens financiers demandés au MJSVA :

.....

Autres partenariats techniques (prêt gracieux de locaux, matériel, MAD de personnel) :

.....

Déroulement de l'action et public visé

Programme de l'action :

.....

.....

Stagiaires :

- nombre de stagiaires prévus et lieu :

- leur origine professionnelle :

* éducation.....

* prévention.....

* jeunesse et sport.....

* autre à préciser.....

Durée :

- nombre de journées à prévoir.....

- nombre de journées stagiaires (coût: **20 € maximum** / journée stagiaire).....

ANNEXE II

Notice relative à la fiche technique n°2

PREVENTION DES CONSOMMATIONS DE PRODUITS PSYCHOACTIFS DES ADOLESCENTS AU COURS DE LEURS PRATIQUES DE LOISIRS

ACTION DE SENSIBILISATION : PHASE 2

Pour rappel :

- Les actions proposées par les services (DRDJS/DDJS) ont pour objectif à la suite du séminaire de sensibiliser les acteurs et partenaires aux questions de prévention. Ces relais une fois formés, doivent organiser eux mêmes en direction des associations, des actions de sensibilisation destinées à leur personnel. Vous devrez tenir compte d'un effet démultiplicateur des actions que vous mettrez ainsi en place.

** un indicateur d'évaluation vous sera transmis*

- Vous devrez intégrer les éléments et apports donnés lors du séminaire à partir du document de travail communiqué en séance.

** un indicateur concernant le bilan des contenus vous sera transmis*

-Vous devez envisager une collaboration au plan local entre les services déconcentrés et les établissements (DDJS/DRDJS, CREPS), le réseau CRIJ, ainsi qu'avec les partenaires locaux à terme. Ces actions doivent déboucher sur la confortation d'un réseau de prévention local.

** un indicateur de valorisation du réseau vous sera transmis*

- Les actions doivent répondre à des préoccupations spécifiques et identifiées dans le champ des loisirs collectifs, sportifs ou socio-éducatifs, et vis à vis desquelles, il existe peu de réponses ou de propositions actuelles.

** un indicateur visant les réponses apportées, au regard des besoins analysés vous sera transmis*

- Dans le cadre de la mise en œuvre des actions, vous aurez à identifier les cofinancements techniques et /ou financiers pour monter les actions.

** un indicateur vous sera transmis*

Un comité de pilotage national devra statuer sur les propositions et valider le soutien financier alloué par la MILDT sur proposition du MJSVA.

Ces actions devront être évaluées en fonction des indicateurs correspondants aux objectifs. Les indicateurs nationaux vous seront communiqués lors du séminaire. De plus il vous est possible d'ajouter et/ou de compléter par des indicateurs locaux.

ANNEXE III

Fiche technique n°3

PREVENTION DES CONSOMMATIONS DE PRODUITS PSYCHOACTIFS DES ADOLESCENTS AU COURS DE LEURS PRATIQUES DE LOISIRS

PROJET(S) DE PREVENTION EN MILIEU DE LOISIRS COLLECTIFS SPORTIFS ET/OU SOCIO-EDUCATIFS : PHASE 3

Contexte et justificatifs du projet

Précisez notamment les difficultés liées au contexte :

Objectifs principaux

Public(s) visé(s)

Répartition par tranches d'âges :

<12 ans :

13-17 ans :

>17 ans :

Déroulement et organisation du projet

Précisez s'il existe plusieurs phases et indiquez la durée :

Indiquez si cela concerne la prévention :

- en milieu sportif :

- en milieu socio-éducatif :

- ou les 2 :

Caractéristiques du projet :

Partenaires :

Critères d'évaluation

Moyens sollicités techniques et financiers (internes /externes au MJSVA)

Budget Prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
	Montant		Montant
Locaux Hébergements		Moyens techniques prévus	
Intervenants		Moyens financiers sollicités	MJSVA Autres
Documentation pédagogique		Autres participations	
Autres			

Observations générales et mise en perspective

Visa du Directeur départemental

Avis éventuel de l'agent en charge
du dossier de prévention et/ou du
médecin conseiller